

AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants de Leudelange que le collège échevinal, dans sa séance du 6 juin 2025, a édicté le règlement temporaire en matière de circulation suivant dans le cadre de la construction d'un parc de collection pour recyclage dans la zone d'Activités « Am Bann » dans la rue Jean Fischbach à Leudelange :

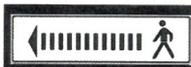
Stationnement interdit (C,18)

Du mardi 17 juin 2025 de 07.00 heures jusqu'au mercredi 18 juin 2025 à 18.00 heures, le stationnement est interdit dans la rue Jean Fischbach, des deux côtés, sur le tronçon longeant les immeubles numéros 5-9, sur une longueur de 150 mètres.

Cette disposition est indiquée par le signal C, 18 .

Accès interdit aux piétons (Signal C, 3g)

Du mardi 17 juin 2025 de 07.00 heures jusqu'au mercredi 18 juin 2025 à 18.00 heures, suivant les besoins des travaux, l'accès du tronçon du trottoir de la rue Jean Fischbach, du côté des immeubles avec numéros impairs, longeant les immeubles numéros 5-9, est interdit aux piétons. Les piétons sont obligés d'emprunter le trottoir du côté des maisons avec numéros pairs.

Cette interdiction est indiquée par le signal routier C, 3g , art.162 sous 1, .

Route barrée (C,2a)

Du mardi 17 juin 2025 de 07.00 heures jusqu'au mercredi 18 juin 2025 à 18.00 heures, suivant les besoins des travaux, le tronçon de la rue Jean Fischbach à Leudelange sur le tronçon devant le terrain numéro 5, est barré à toute circulation routière (l'accès aux commerces est garanti).

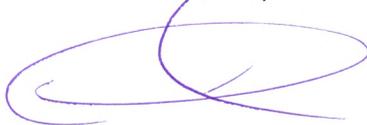
Cette disposition est indiquée par le signal C,2a .

DEPLACEMENT temporaire d'un arrêt d'autobus

Du mardi 17 juin 2025 de 07.00 heures jusqu'au mercredi 18 juin 2025 à 18.00 heures, suivant les besoins des travaux, l'emplacement pour autobus (arrêt LALUX) dans la rue Jean Fischbach, devant le terrain numéro 5, est déplacé devant le terrain entre les numéros 17-19.

Leudelange, le 6 juin 2025.

Le Secrétaire,



Marc Thill



Le Bourgmestre,



Lou Linster